111 répondants au sondage : le Commissaire régional à la prévention et à la lutte contre la pauvreté et le groupe de travail participation des personnes en situation de pauvreté qui l'appuie, vous remercient

Occitanie : des engagements forts des institutions et associations dans la participation des personnes en situation de pauvreté, mais encore des progrès à consentir en termes de méthode

Définition de la participation citoyenne des personnes en situation de pauvreté

Par participation des "personnes concernées", il convient d'entendre le fait d'associer à divers degrés (consultation, concertation, co-construction, co-décision) des personnes en situation de pauvreté/précarité. Celle-ci repose sur le volontariat et nécessite qu'elle soit explicite, tant pour la structure qui la sollicite, que pour les personnes que l'on invite à participer. La participation porte une dimension collective, qui est à différencier d'un témoignage.

Les personnes concernées impliquées dans un processus de participation doivent être informées à toutes les étapes de ce qui est fait et retenu de leur parole/propositions/recommandations, en expliquant les décisions prises.[1]

Sondage régional Occitanie participation des personnes concernées par la pauvreté

GT Participation - Pacte des Solidarités - 2024

[1] GT Participation-Pacte des Solidarités Occitanie

Table des matières

Principaux résultats 3

Principaux résultats sondage 2024 3

Comparatif répondants 2023 et répondants 2024 8

Comparatif Sondage 2023 et sondage 2024 8

ANNEXES 9

Annexe I-Méthodologie 10

Annexe II-Ressources 10

Annexe III-Glossaire 11

Annexe IV-Restitution du sondage Nouveaux répondants 2024 12

I. Votre structure 12

II. Quelle importance a la participation au sein de votre structure ? 13

III. Niveaux, moyens et acteurs.trices impliqué.e.s dans la participation au sein de votre structure 16

IV. Formations à la participation des acteurs.trices 20

V. Selon vous, lors d'un processus de participation, quels acteurs devraient être consultés au préalable ? 22

VI. Évaluation et bénéfices à la participation 23

Annexe V-Restitution du sondage Répondants 2023 25

I. Votre structure 25

II. Quelle importance a la participation au sein de votre structure ? 26

III. Niveaux, moyens et acteurs.trices impliqué.e.s dans la participation au sein de votre structure 28

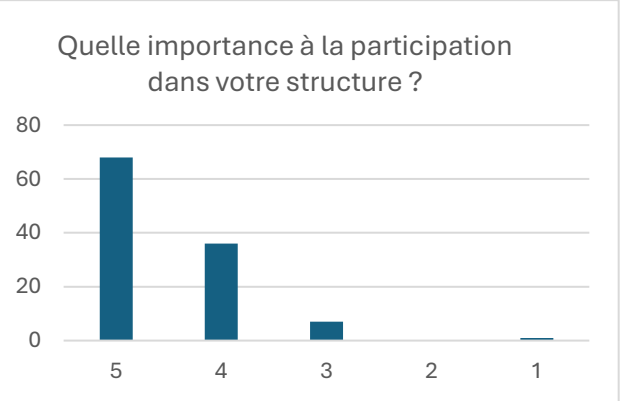
IV. Formations à la participation des acteurs.trices 31

V. Selon vous, lors d'un processus de participation, quels acteurs devraient être consultés au préalable ? 33

VI. Évaluation et bénéfices à la participation 34

Principaux résultats

Principaux résultats sondage 2024



Une affirmation politique forte de l'importance de la participation pour 88% des répondants.
La démarche de participation est portée largement par la présidence et la direction, et ensuite majoritairement par des bénévoles ou une équipe dédiée.
Pour la plupart des structures, la participation est régulière dans l'année.

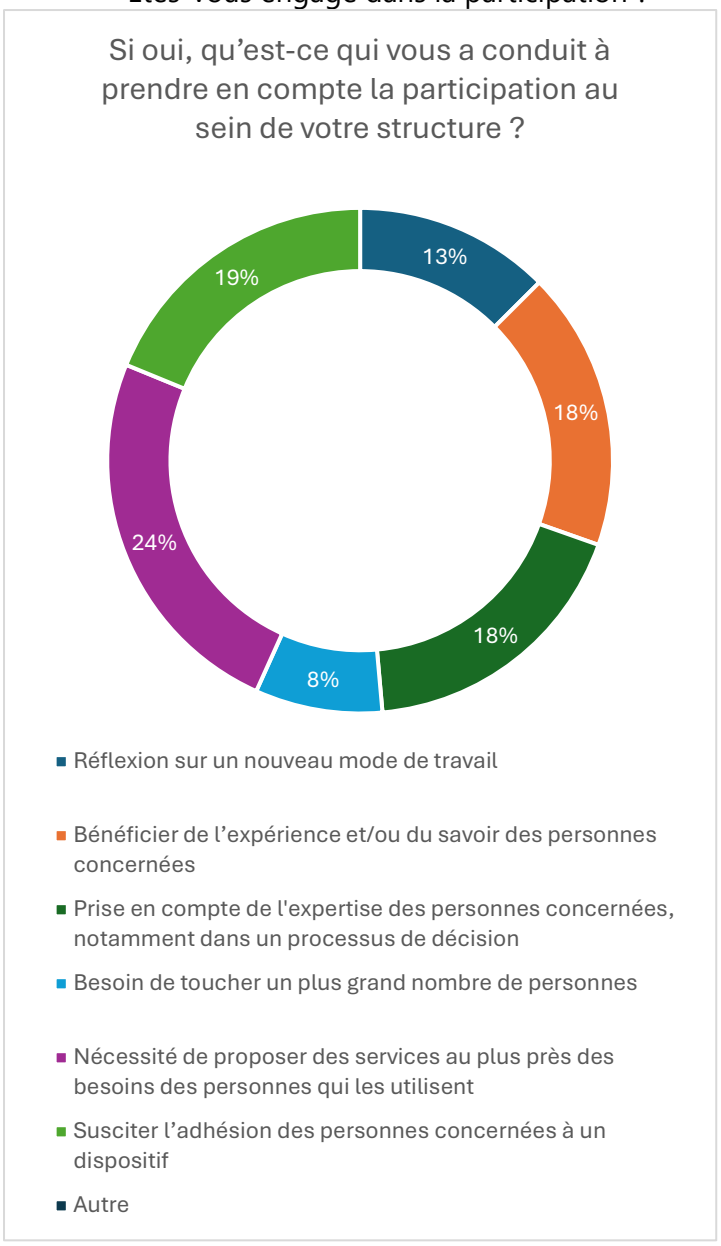
Recommandation n°1 : Toute institution, publique comme associative, ayant des relations directes ou indirectes avec un public en situation de pauvreté, est encouragée à prendre en compte la participation comme levier de changement des pratiques professionnelles par un meilleur dialogue avec le public concerné (« faire pour et avec les personnes concernées »)

Recommandation n°2 : Impulser la culture de la participation au niveau le plus élevé (présidence, direction générale) et la formaliser par écrit (délibération, insertion dans les statuts ou le règlement intérieur)

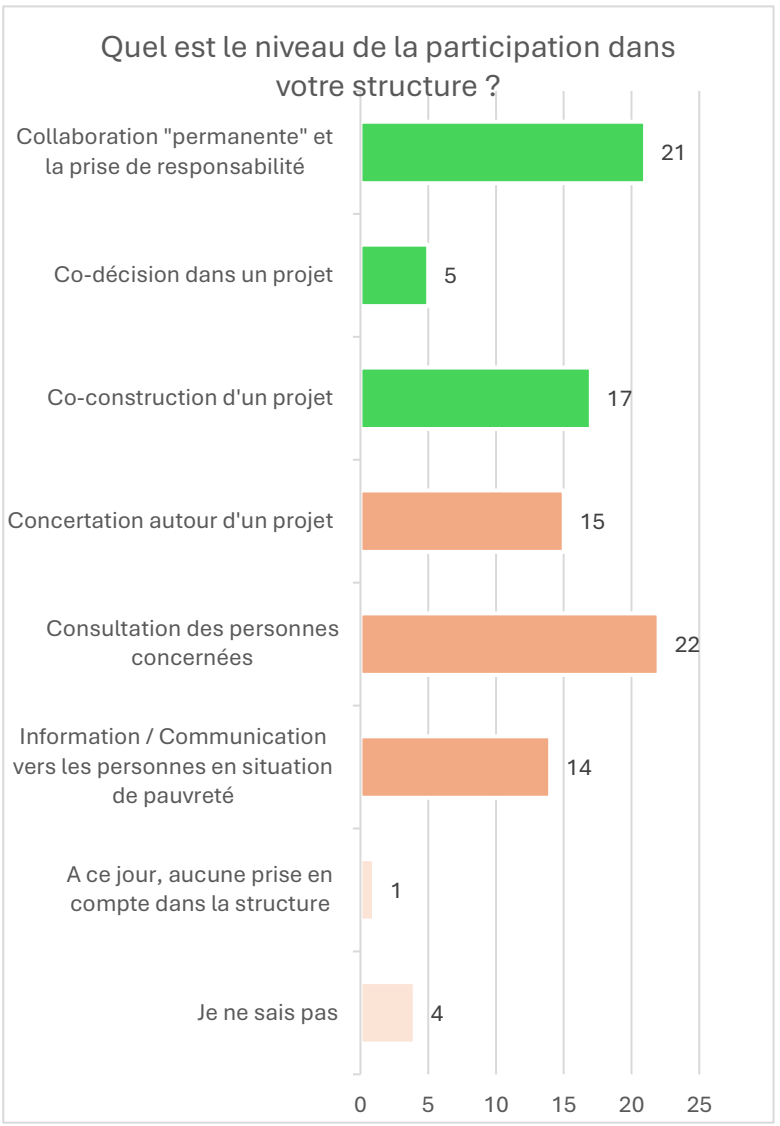
Recommandation n°3 : Désigner une personne ou un service responsable de la définition opérationnelle des objectifs et modalités de la participation, de la mobilisation des personnes concernées sur des objets précis de participation, ainsi que de la conception et du suivi du plan d'action

Recommandation n°4 : Mobiliser l'ensemble des directions dans une approche globale pour la mise en oeuvre et le suivi du plan d'action

Êtes-vous engagé dans la participation ?



La participation est mise en œuvre en premier lieu pour « **proposer des services au plus près des besoins des personnes qui les utilisent** ».
⇨ Les démarches « d'aller vers » *(services/prestations délocalisées, équipes mobiles, dispositifs mobiles …)* qui se multiplient dans les politiques publiques, visent ce même objectif et la participation est clairement un levier pour chercher/ramener vers *(ex. : le système de santé)* les personnes en leur fournissant les clés pour les rendre plus autonomes, augmenter leur motivation, leurs connaissances, leurs aptitudes, leurs compétences …



Les niveaux de participation dans les structures sont hétérogènes, avec une prédominance de la « collaboration permanente », mais aussi de la simple « consultation ».

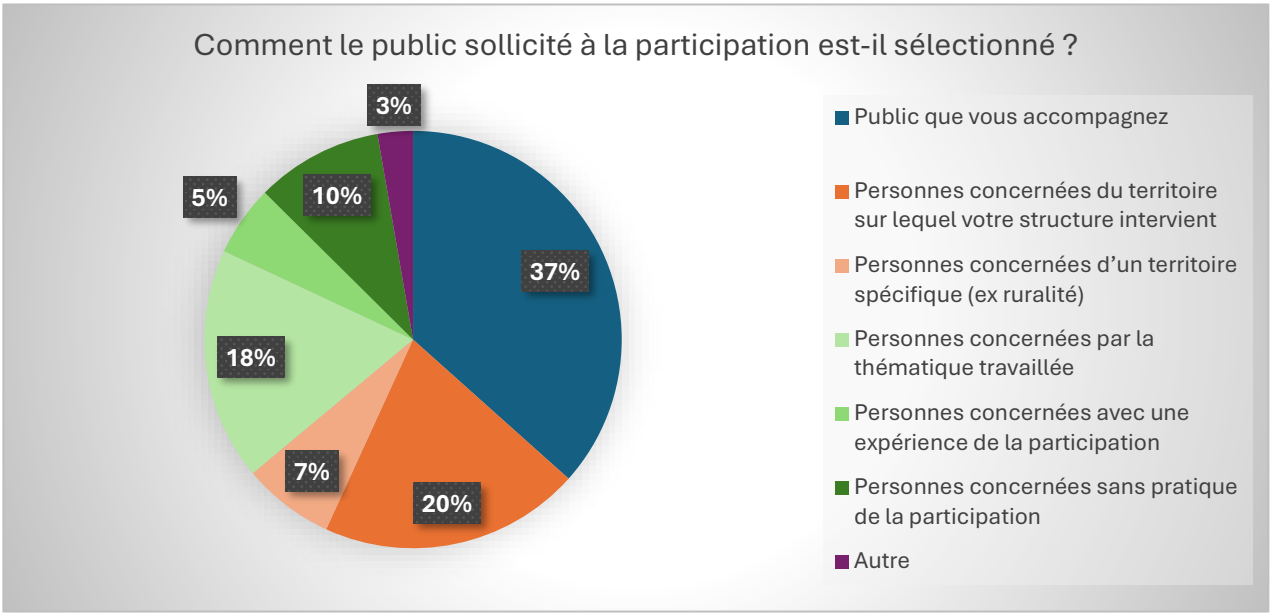
Recommandation n°5 : En amont de toute politique de mise en œuvre de la participation dans une structure, quelle qu'elle soit, définir les objectifs, les modalités et une définition commune de participation

Recommandation n°6 : Etre clair sur le niveau de participation visé, en allant le plus loin possible dans le degré de collaboration avec les personnes concernées

Des démarches de participation encore peux formalisées

L'engagement de la structure en termes de participation est formalisé pour plus des deux-tiers des répondants. Cela se traduit majoritairement par « la participation de personnes concernées à des lieux de concertation (Ex GT), d'arbitrage (Ex Copil), … ».

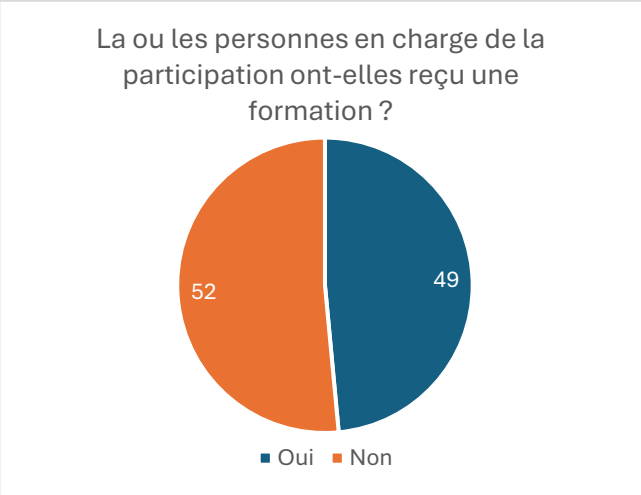
La majorité des répondants n'a néanmoins **pas de plan d'action dédié** à la mise en place de la participation.

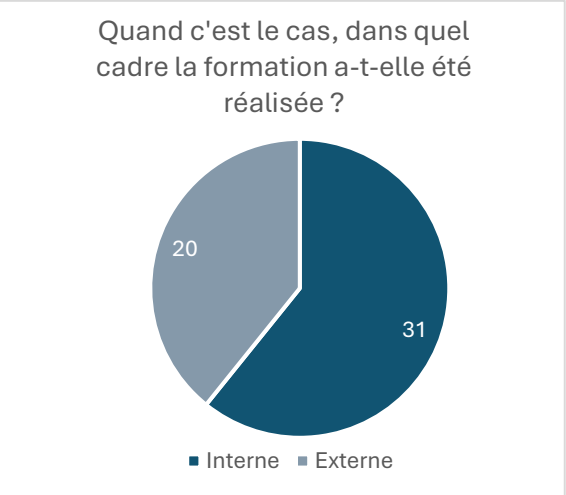


Les personnes concernées sollicitées sont très majoritairement **les personnes accompagnées par la structure ou présentes sur le territoire**, viennent ensuite les personnes concernées par la thématique travaillée.

La majorité des structures met en place **des groupes de travail en fonction des projets**, mais un certain nombre ont **des collectifs de participation pérennes**. Une large gamme d'outils participatifs est utilisé, mais ressortent en premier lieu les échanges en petits groupes/ateliers. La grande majorité des personnes concernées impliquées dans des démarches de participation reçoivent un accompagnement, en général par le biais d'un professionnel ou d'un bénévole.

Recommandation n°7 : Favoriser une dynamique de participation pérenne au sein de la structure afin de l'inscrire dans un fonctionnement habituel, à même de porter du changement





Plus de la moitié des personnes en charge de la participation au sein des structures **n'ont pas reçu de formation** ; quand elles en ont bénéficié, la formation a été réalisée majoritairement en interne.

Recommandation n°8 : Former à la participation la personne, le service, en charge de cette démarche au sein de chaque structure

Recommandation n°9 : Toute institution engagée dans la participation devrait proposer une formation à la participation, ouverte à ses cadres, professionnels et représentants du personnel, mais aussi bien entendu ouverte aux personnes concernées elles-mêmes.

Les répondants expriment des besoins de moyens, de formation, d'outils. Nous sommes là pour vous aider.

Avec le soutien de l'Etat, la Fédération des acteurs de la solidarité Occitanie propose :

- Des "Sensibilisations à la posture de référent participation"
- L'utilisation du dispositif Particip' Act, permettant la certification des compétences développées par les personnes concernées dans des espaces de participation
- La participation aux échanges et travaux du groupe de travail régional dédié à la participation

Le Pacte des Solidarités propose une méthodologie incrémentale de développement de la participation (cf. Annexe Ressources).

Enfin, divers guides et ressources sont proposés (cf. Annexe Ressources).

Notre analyse :

Les répondants ont les bonnes intuitions et ont conscience des leviers et des freins pour développer ou renforcer la participation.

La plupart des répondants considèrent que toutes les personnes concernées, qu'elles soient directement ou non affectées par le projet, peuvent être incluses dans une démarche de participation. Par ailleurs, les répondants considèrent qu'il n'est pas suffisant d'associer uniquement des représentants d'associations, qui s'expriment au nom de leurs membres, mais aussi les personnes concernées qui ont des connaissances et/ou une expertise d'usage sur le projet à l'étude.

Une évaluation de la participation à amplifier, pour qualifier et quantifier les résultats de la participation, au regard de l'ambition initiale

La quasi-totalité des actions de participation est évaluée en interne dans les structures. Parmi les structures en réalisant une, c'est le questionnaire de satisfaction à destination des personnes concernées qui est le plus utilisé, ce qui constitue une première étape, mais ne mesure pas concrètement les résultats/impacts de la participation.

Recommandation n°10 : Mesurer annuellement le degré de satisfaction des parties prenantes engagées dans la démarche de participation

Recommandation n°11 : Evaluer systématiquement avec tous les acteurs (y compris les bénéficiaires, directs et indirects), tout projet comportant une démarche de participation

- Nous engageons les structures à s'inspirer de ces recommandations pour amplifier, dans la mesure de leurs moyens, les démarches de participation qu'elles mettent déjà en place ; les évaluer et en faire le retour dans le sondage qui sera diffusé en 2025.

Comparatif répondants 2023 et répondants 2024

Les répondants du sondage de 2023 sont plus avancés dans la mise en œuvre d'une véritable stratégie de participation que ceux ayant répondu au sondage de 2024 : parmi eux, l'engagement de la structure en matière de participation est formalisé à 85%, contre 58% parmi les répondants 2024. Il en va de même pour la consolidation d'un plan d'action dédié à la mise en place de la participation (59% l'ont fait parmi les répondants 2023 et 38% l'ont fait parmi les répondants 2024). Il est à noter que 2023 a été la première année de diffusion de ce sondage. Nous pouvons penser que ces répondants étaient déjà particulièrement impliqués dans des démarches de participation au sein de leurs structures.

En revanche, **l'intensité de la participation n'est pas plus forte parmi les répondants de 2023 que ceux de 2024** : en effet, le niveau de participation est majoritairement la « consultation des personnes concernées » parmi les répondants 2023, alors que les niveaux sont plus divers parmi les répondants 2024. Nous pouvons noter que la « co-décision dans un projet » est quasi inexistante pour l'ensemble des répondants.

Comparatif Sondage 2023 et sondage 2024

Le nombre de répondants a fortement augmenté, passant de 30 répondants en 2023 à 111 en 2024, ce qui traduit un intérêt croissant pour les démarches participatives.

Les associations ont davantage répondu au sondage qu'en 2023, la part des collectivités ou assimilées est stable. Nous pouvons noter que 4 administrations publiques de l'Etat ont répondu (0 en 2023).

La prise en compte de la participation dans les structures reste stable (88% en 2024 contre 89% en 2023).

Le nombre de personnes en charge de la participation dans les structures et formées à celle-ci, est en baisse (26% en 2024 contre 39% en 2023). Nous pouvons supposer que cela est lié en partie au nombre de répondants plus élevé en 2024.

Nous vous invitons à prendre connaissance des annexes, qui contiennent de nombreux éléments qualitatifs ne pouvant être restitués dans les synthèses.

Vous retrouverez à ce lien un dossier contenant des fiches de bonnes pratiques sur la participation transmises par les répondants à ce sondage.

ANNEXES

Annexe I-Méthodologie

Dans le cadre du déploiement territorial du Pacte des Solidarités en Occitanie, une place importante est consacrée à la participation des personnes concernées. Un groupe réunissant institutions et associations lui est dédié.

Le GT Participation a proposé pour la seconde année aux institutions et associations de l'Occitanie œuvrant dans la lutte contre la pauvreté, de répondre à un questionnaire sur les pratiques de participation dans la région. Celui-ci vise à évaluer le niveau de prise en compte de la participation et de son évolution (réussites, freins, …) dans la région. Un sondage général a été proposé (cf. Annexe 4) et un sondage spécifique, conçu pour les répondants 2023 (cf. Annexe 5).

Annexe II-Ressources

Documents ressources

- Synthèse des résultats 2023 Enquête participation Pacte des Solidarité et méthodologie incrémentale

- Kit de la participation citoyenne, ANSA, 2020
- Kit : Participation citoyenne aux politiques de solidarités, HCTS, 2019
- La participation citoyenne dans les politiques de solidarité : Etat des lieux et perspectives, IGAS, 2023
- Recommandation pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, CNLE, 2011
- Réussir la participation de tous.tes, ATD-Quard-Monde, 2021
- Plaidoyer Participation, FAS, 2024
- L'évaluation de la participation, ICPC, 2022

Cliquez ici pour accéder aux ressources

Annexe III-Glossaire

- ANSA : Agence nouvelle des solidarités actives
- CA : Conseil d'administration
- CCAS : Centre communal d'action sociale
- CIP : Conseiller en insertion professionnelle
- Copil : comité de pilotage
- CNLE : Conseil national de lutte contre les exclusions
- CSE : Conseil social et économique
- GT : Groupe de travail
- HCTS : Haut comité du travail social
- ICPC : Institut de la concertation et de la participation citoyenne
- IGAS : Inspection générale des affaires sociales
- PASIP : Premier accueil social inconditionnel
- PV : Procès-verbal
- TZCLD : Territoire zéro chômeurs de longue durée

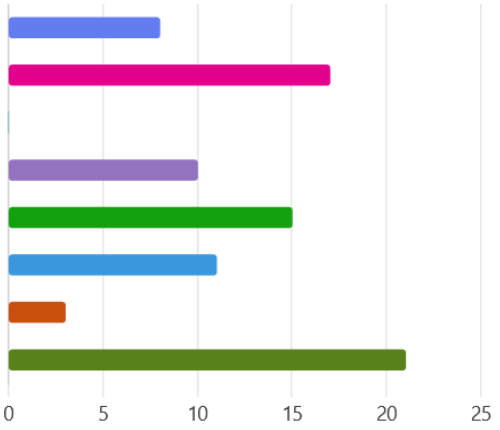
Annexe IV-Restitution du sondage Nouveaux répondants 2024

Répondants : 85

I. Votre structure

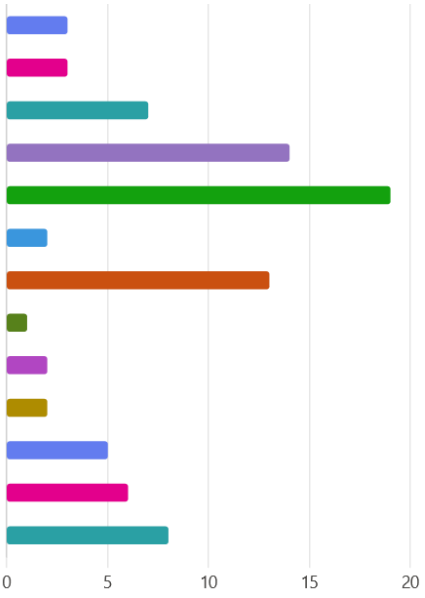
1. Votre fonction

Président.e	8
Directeur.trice général.e	17
Vice-président.e	0
Directeur.trice adjoint.e	10
Chargé.e de mission	15
Intervenant.e social.e	11
Bénévole	3
Autre	21

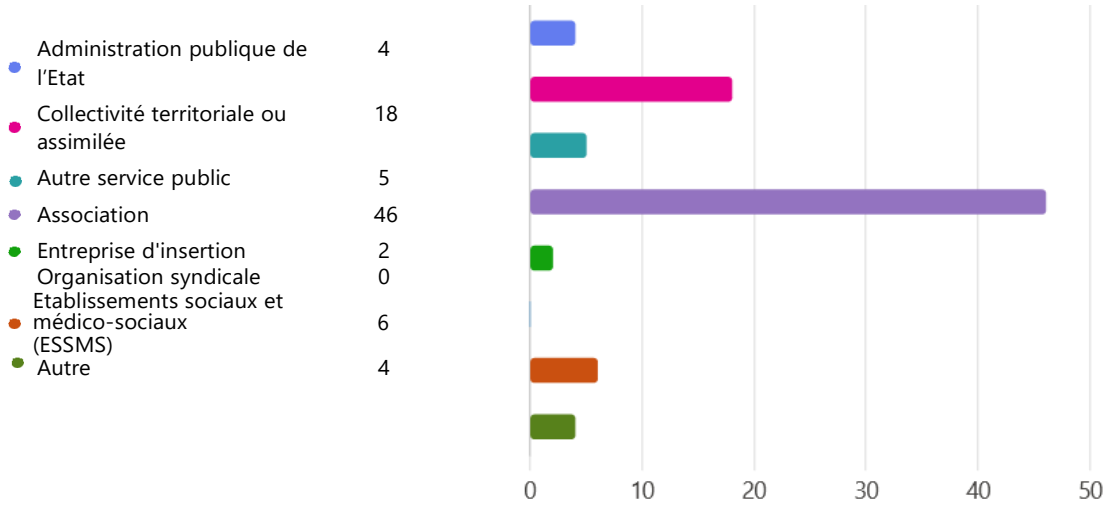


2. Département

Ariège	3
Aude	3
Aveyron	7
Gard	14
Haute-Garonne	19
Gers	2
Hérault	13
Lot	1
Lozère	2
Hautes-Pyrénées	2
Pyrénées-Orientales	5
Tarn	6
Tarn-et-Garonne	8



3. Type de structure



II. Quelle importance a la participation au sein de votre structure ?

4. Que représente pour vous la participation des personnes concernées par la pauvreté ?

Morceaux choisis

« Elles sont le centre de mon action. Et je suis moi-même l'une d'entre elles puisque nous sommes un collectif de personnes privées d'emploi. »

« Droits et dignité : La participation des personnes pauvres respecte leurs droits, leur permet d'exprimer leurs besoins et les reconnaît comme citoyens à part entière.
Autonomisation : La participation des personnes pauvres renforce leur pouvoir d'agir, brisant la marginalisation et augmentant leur capacité à influencer leur destin.
Changement de regard : Inclure les personnes vivant dans la pauvreté déconstruit les stéréotypes en montrant que la pauvreté résulte de facteurs structurels, et non d'un manque de valeur personnelle. Cela favorise une perception plus solidaire »

« Une chance pour elle de reprendre la lecture de ce cheminement qui les a amenés vers leur situation, l'apprentissage d'une méthodologie dans une structure protégée du cours asympathique du système et la découverte d'une entraide et de ressources humaines propres et collectives. »

« Une représentation essentielle et fondamentale pour faire entendre leur voix »

« [...] Si nous en sommes convaincus, la mise en œuvre en est complexe : on pourrait être tenté de solliciter des personnes "partantes", qui "parlent haut et fort", avec lesquelles tout se passe bien mais est-ce vraiment ça la participation ? Toute la difficulté réside donc dans la recherche de ceux qui ne se sentent pas légitimes, de les convaincre et ensuite de faire quelque chose de leur parole afin de ne pas accentuer le manque de confiance envers les institutions. »

« Il devient crucial pour les institutions d'entendre la parole des personnes accompagnées et concernées par les difficultés liées à notre époque »

« L'assurance de ne pas nous éloigner de nos missions, le moyen d'être plus à l'écoute des besoins et de s'améliorer dans l'accompagnement, les services, les process »

« Une prise en considération de la personne, une reconnaissance de ses difficultés, c'est faire remonter leur besoin et être à leur écoute et bienveillant mais aussi et surtout l'impliquer permet de la rendre actrice dans sa situation et celle des autres pour entrevoir des solutions en commun adapté à leurs besoins (en réalité avec le terrain). »

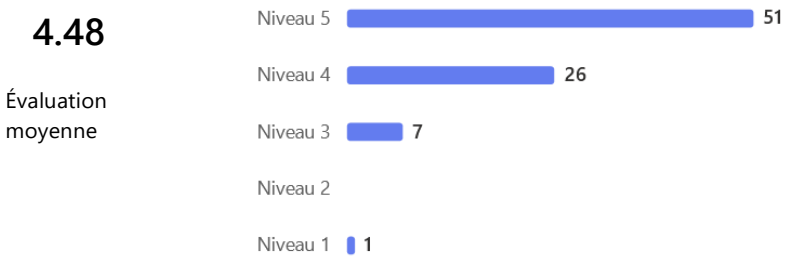
« La participation c'est donner les moyens (matériels et accompagnement) aux personnes accompagnées de participer à la co construction régulière du ou des dispositifs par lequel ils sont accompagnés. Elle est non obligatoire mais doit être possible et soutenue dans toutes les strates de l'institution. »

« Une manière de les faire exister via autre chose que leur situation précaire
On peut aider et être aidé »

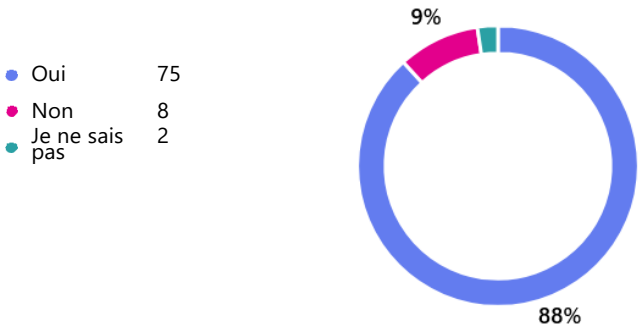
« La participation de nos publics est centrale dans l'accompagnement basé sur le principe d'empowerment. Leur mobilisation cependant reste très compliquée et l'implication est souvent soumise à la recherche immédiate de bénéfice »

« Indispensable pour ne pas adopter une posture de "sachant", qui pense à la place des personnes concernées, définit pour eux ce qui est bon pour eux ce qui non seulement est tout à fait inefficace mais ne permet pas d'accompagner vers l'autonomie. »

5. Indiquez l'importance que vous accordez à la participation (5 étant le maximum)



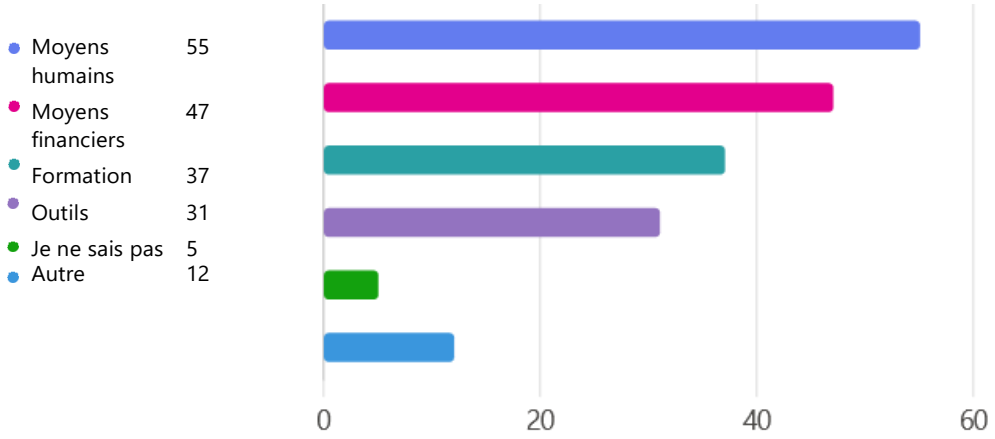
6. Avez-vous au sein de votre structure une prise en compte de la participation ?



7. Si oui, souhaitez-vous la renforcer ?

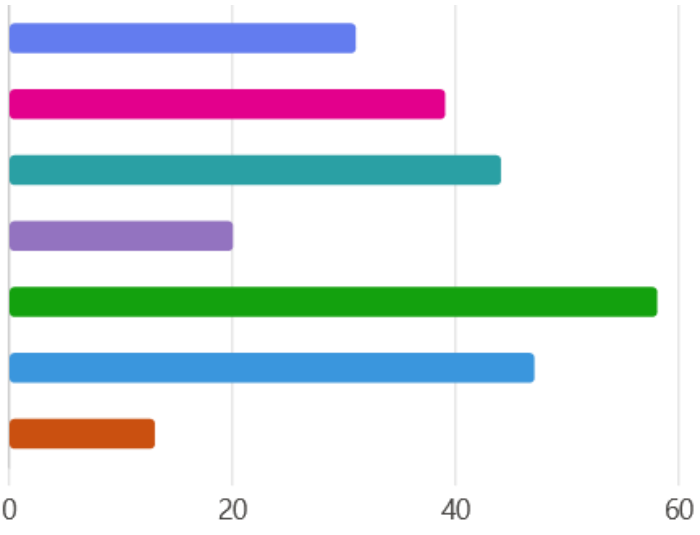
La quasi-totalité des répondants répond « oui » à cette question. Il est mis en avant qu'il s'agit d'un processus permanent. Il est évoqué à plusieurs reprises la difficulté de poursuivre des actions en raison de postes non pérennisés.

8. De quoi auriez-vous besoin pour la développer ?



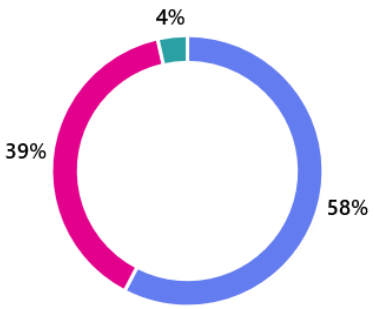
9. Si oui, qu'est-ce qui vous a conduit à prendre en compte la participation au sein de votre structure ?

Réflexion sur un nouveau mode de travail	31
Bénéficier de l'expérience et/ou du savoir des personnes concernées	39
Prise en compte de l'expertise des personnes concernées, notamment dans un processus de décision	44
Besoin de toucher un plus grand nombre de personnes	20
Nécessité de proposer des services au plus près des besoins des personnes qui les utilisent	58
Susciter l'adhésion des personnes concernées à un dispositif	47
Autre	13



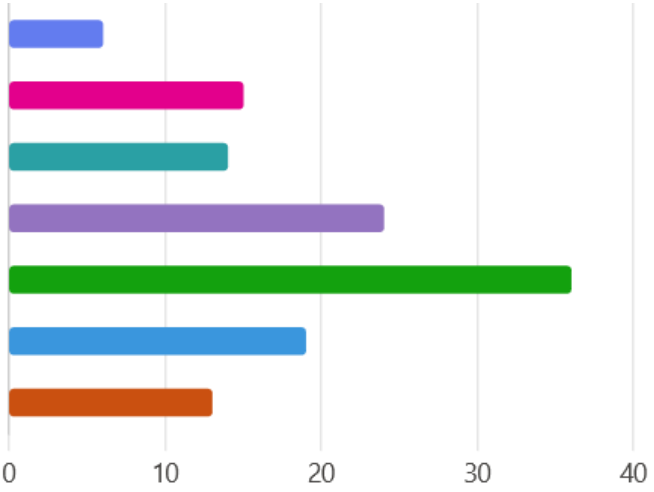
10. L'engagement de la structure en matière de participation est-il formalisé ?

Oui	49
Non	33
Je ne sais pas	3



11. Si oui, par quels moyens se construit cette formalisation ?

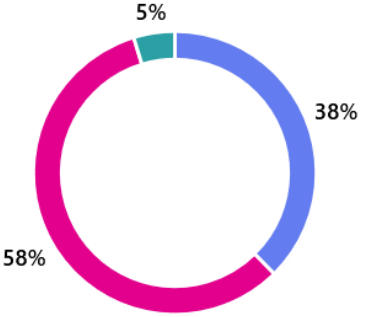
Adoption d'une délibération	6
Inscription dans les statuts	15
Adoption d'une charte/d'un code déontologique et/ou autre engagement	14
Elaboration d'une feuille de route/plan d'action	24
Participation de personnes concernées à des lieux de concertation (Ex GT), d'arbitrage (Ex Copil), ...	36
Participation de personnes concernées aux instances dirigeantes	19
Autre	13



III. Niveaux, moyens et acteurs.trices impliqué.e.s dans la participation au sein de votre structure

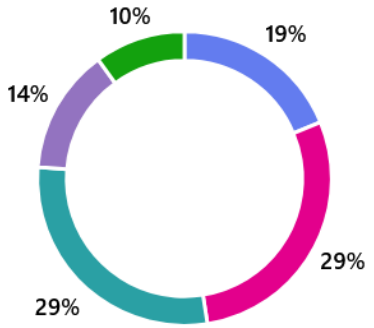
12. Avez-vous un plan d'action dédié à la mise en place de la participation ?

Oui	32
Non	49
Je ne sais pas	4



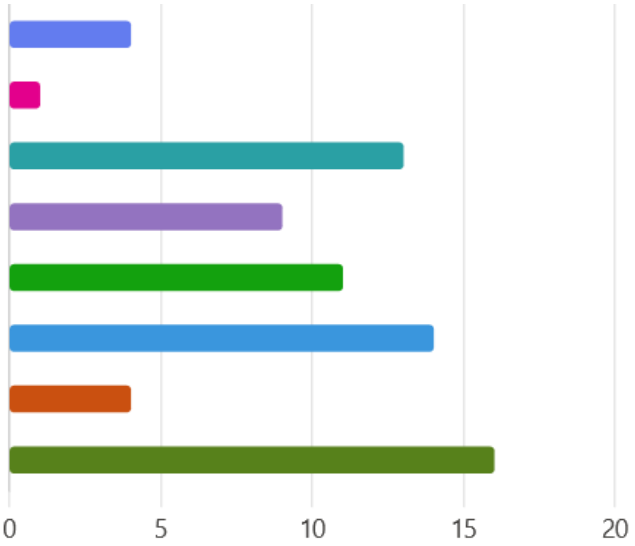
13. Si oui, que comporte votre plan d'action ?

Des définitions d'objectifs stratégiques et des principes d'intervention	15
L'établissement d'un plan de travail (définition des objectifs opérationnels, de l'équipe, des modalités)	23
Des actions de sensibilisation/formation des salarié.e.s/bénévoles à la participation	23
Des actions de sensibilisation/formation des instances dirigeantes	11
Autre	8



14. Quel est le niveau de la participation dans votre structure ?

Je ne sais pas	4
A ce jour, aucune prise en compte dans la structure	1
Information / Communication vers les personnes en situation de pauvreté	13
Consultation des personnes concernées	9
Concertation autour d'un projet	11
Co-construction d'un projet	14
Co-décision dans un projet	4
Collaboration "permanente" et la prise de responsabilité (ex implication dans les instances dirigeantes)	16



15. Au vu de vos réponses à la question précédente, expliquez un processus de participation s'étant déroulé dans votre structure (vous pouvez nous adresser une fiche plus détaillée par mail si vous en possédez)

Morceaux choisis

« Mise en place d'un conseil de maison, création d'une newsletter, consultation par des réunions trimestrielles »

« Mise en place de commissions visant à l'amélioration de nos pratiques sur différentes thématiques ou encore nommer un salarié en transition professionnelle comme référent des nouveaux arrivés / entrants afin d'améliorer leurs intégrations »

« Projet de sanitation [assainissement] d'un bidonville : co-construction avec les personnes concernées sur le terrain (avec des assos) : proposition du contenu du projet en réunion en Mairie avec Directions + élu +assos + habitants => suivi du projet + réunions d'info sur site pour continuer d'impliquer les habitants. COPIL Directions + élu + assos + habitants sera renouvelé au moins 1 fois par an pour suivre le projet. »

« Nous avons mis en place un groupe moteur composé d'habitants qui participent mensuellement à une réunion visant la conduite du projet. Le processus est long mais la visée est bien plus large [que] de la consultation »

« Les personnes concernées proposent des projets, on co-construit et co-anime nos actions, ils sont parties prenantes des décisions locales et sont représentées aux conseils d'administration. Nous avons 1 poste réservé au bureau qui est le représentant terrain »

« Les membres des familles participent au diagnostic en début d'accueil dans le cadre des mesures éducatives. Puis à la définition des actions à mettre en oeuvre et enfin à l'évaluation des effets. Cette participation est formalisée via un document appelé Projet Partagé d'Accompagnement Personnalisé. »

« Coconstruction d'une intervention (rémunérée) au sein d'une école de travailleurs sociaux avec une personne accompagnée »

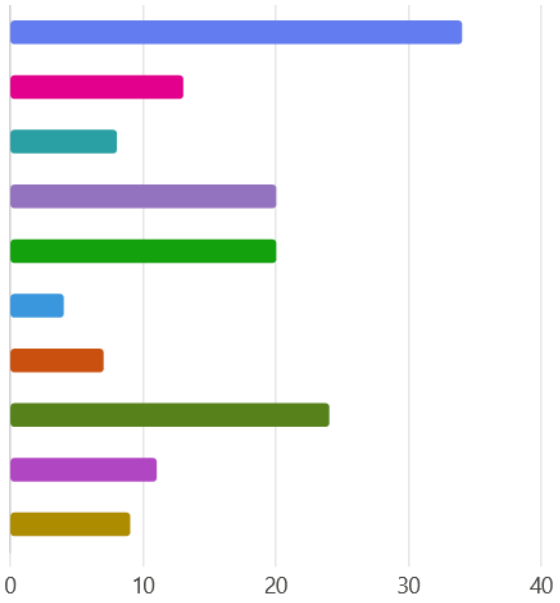
« En fait, nous travaillons à déployer les désirs d'insertion de chaque personne bénéficiaire d'une protection, et travaillons sur leur accès aux droits, à un logement et un emploi pérenne. Travailler ces questions nous amène à nous questionner sur la place des décisions individuelles et collectives dans notre programme. Mais nous sommes également régis par un programme d'Etat, avec des objectifs spécifiques et des moyens contraints. Il est donc difficile de trouver la bonne façon de prendre en compte la parole, l'expérience et de la valoriser dans l'action collective, quand celle-ci est pilotée par ailleurs par un donneur d'ordre qui a d'autres priorités. »

« Dans le cadre de la réponse à l'expérimentation TZCLD, les volontaires (personnes privées d'emploi) coconstruisent avec la chefferie de projet les futures activités qui seront déployées. Elles sont également mobilisées afin de participer aux instances de décisions (représentants de personnes privées d'emploi). Une rencontre hebdomadaire est organisée avec le chef de projet et les personnes viennent (ou pas), selon leur envie, pas de convocation (ni de radiation). D'autres temps sont également organisés par des volontaires POUR des volontaires. »

« Une personne accompagnée sur le plan social peut être aussi administratrice et en charge de responsabilités. La pair-aidance suppose une participation de chacun.e en fonction de ses compétences et motivations. »

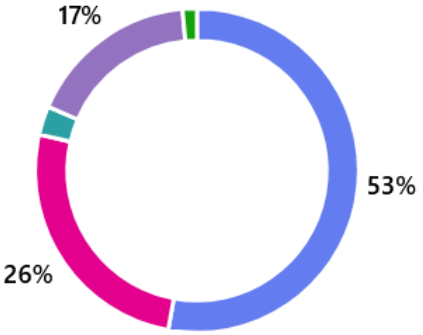
16. Au sein de votre structure quels acteurs sont impliqués pour porter la démarche de participation ?

Le.la président.e / directeur.trice général.le / directeur.trice	34
Chacune des directions	13
Une direction spécifique	8
Une équipe dédiée	20
Un.e chargé.e de mission	20
Un prestataire externe	4
Un groupe constitué de personnes concernées par la pauvreté sans rattachement à un.e professionnel.le dédié.e	7
Des bénévoles	24
Personne en particulier	11
Autre	9



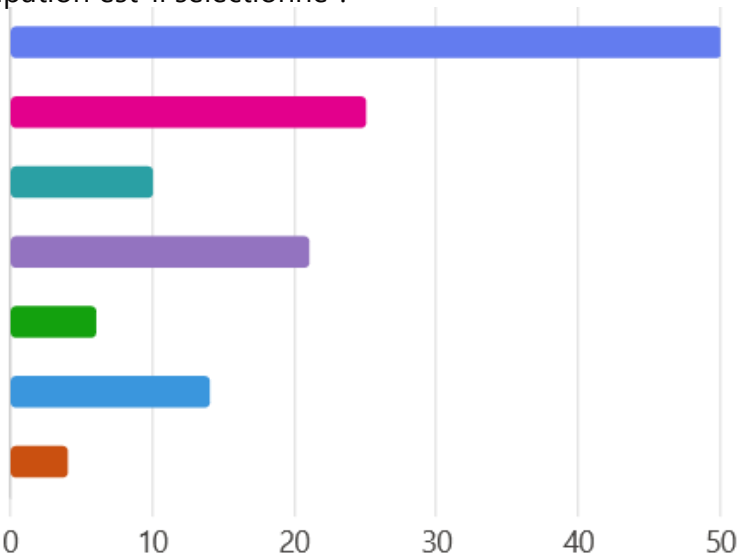
17. A quelle fréquence se fait cette participation au sein de votre structure ?

Régulièrement	37
Irrégulièrement, en fonction des sujets	18
Plus d'une fois par mois	2
Plusieurs fois par an	12
Une fois par an	1



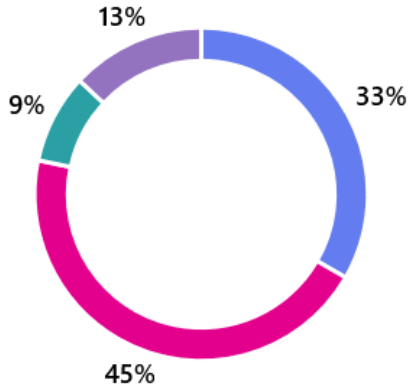
18. Comment le public sollicité à la participation est-il sélectionné ?

Public que vous accompagnez	50
Personnes concernées du territoire sur lequel votre structure intervient	25
Personnes concernées d'un territoire spécifique (ex ruralité)	10
Personnes concernées par la thématique travaillée	21
Personnes concernées avec une expérience de la participation	6
Personnes concernées sans pratique de la participation	14
Autre	4



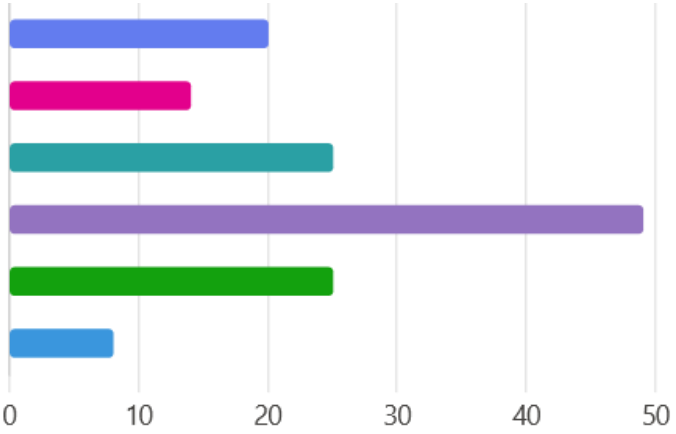
19. Comment le processus de participation est mis en œuvre ?

Groupe pérenne pour tous les projets participatifs, porté en interne	23
Groupe différent constitué pour chaque exercice / projet de participation porté en interne	31
Appel à des collectifs structurés, externes à la structure (Ex ATD-Quard-Monde, CRPA Occitanie, ...)	6
Autre	9



20. Quels sont les outils/pratiques de participation mis.es en place par votre structure ?

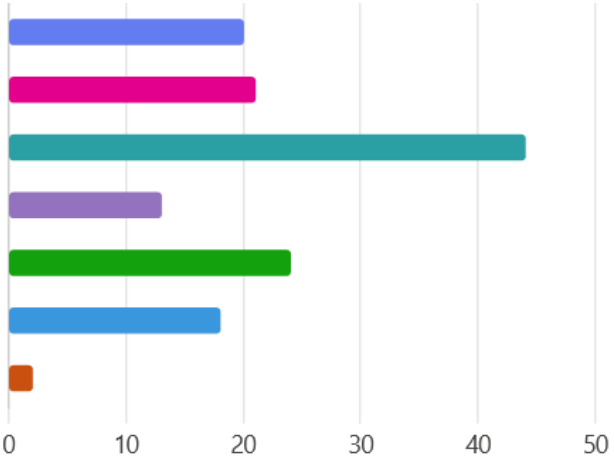
Numérique (plateforme de participation, sondage...)	20
Outils interactifs (numérique ou présentiel)	14
Mode d'échange massif (Ex réunion publique en présentiel, ...)	25
Echange en petits groupes/ateliers	49
Echange en groupe de pairs	25
Autre	8



IV. Formations à la participation des acteurs.trices

21. Quel accompagnement à la participation les personnes concernées reçoivent-t-elles ?

Formation	20
Accompagnement par des pairs	21
Accompagnement par un.e professionnel.le/ bénévole	44
Mise en situation	13
Préparation sur la thématique travaillée (documentation, explication, ...)	24
Aucun accompagnement spécifique	18
Autre	2



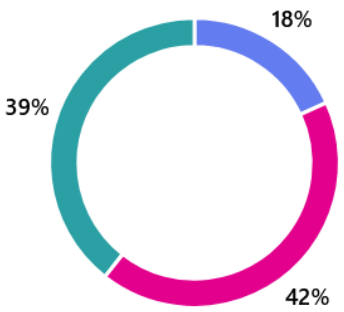
22. La ou les personnes en charge de la participation ont-elles reçu une formation ?

Oui	34
Non	40



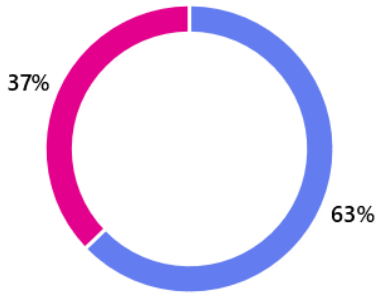
23. Si oui, combien de personnes ont été formées ?

Une seule	6
Deux à cinq personnes	14
Plus de cinq personnes	13



24. Si oui, dans quel cadre la formation a-t-elle été réalisée ?

Interne	22
Externe	13



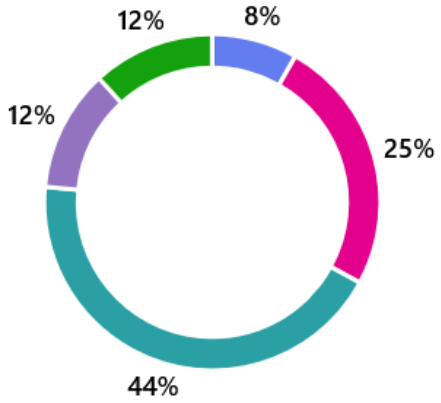
25. Si externe, par quel prestataire ?

- Associations Quatorze + Cimade
- Banque Alimentaire et Andes
- Coorace
- Mission Locale de la Ciotat
- Institut Bertrand SCHWARTZ
- Association française de clinique de concertation
- Erasme (formation DPA), IAC (formation technique entretien, pourvoyance des besoins de l'enfant)
- Association Culture et Liberté Occitanie
- Fédération des centres sociaux du Languedoc Roussillon
- Association Régionale des Missions locales, Union Nationale des Missions locales

V. Selon vous, lors d'un processus de participation, quels acteurs devraient être consultés au préalable ?

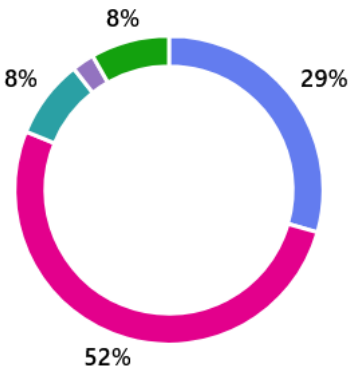
26. Seulement les personnes concernées directement affectées par le projet

Totalement en accord	7
En accord	21
En désaccord	37
Totalement en désaccord	10
Je ne sais pas	10



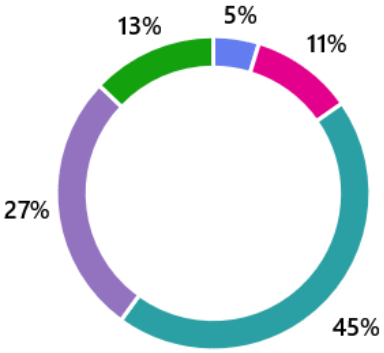
27. Toutes les personnes concernées, qu'elles soient directement affectées ou non

Totalement en accord	25
En accord	44
En désaccord	7
Totalement en désaccord	2
Je ne sais pas	7



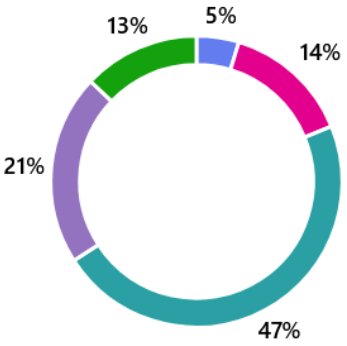
28. Seulement les représentants d'associations, au nom de leurs membres

Totalement en accord	4
En accord	9
En désaccord	38
Totalement en désaccord	23
Je ne sais pas	11



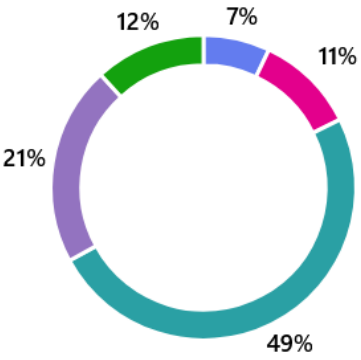
29. Seulement les personnes concernées qui ont des connaissances sur le projet

Totalement en accord	4
En accord	12
En désaccord	40
Totalement en désaccord	18
Je ne sais pas	11



30. Seulement les personnes concernées qui ont une expertise d'usage sur le projet à l'étude

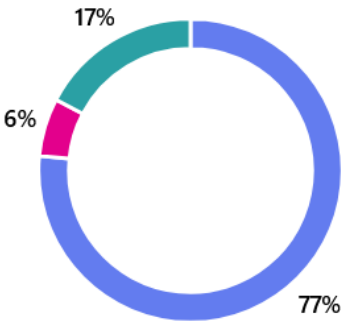
Totalement en accord	6
En accord	9
En désaccord	42
Totalement en désaccord	18
Je ne sais pas	10



VI. Évaluation et bénéfices à la participation

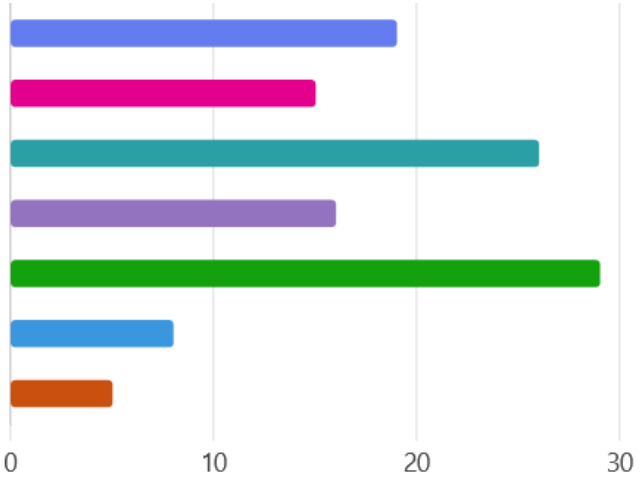
31. Quelles ressources utilisez-vous pour évaluer la participation ?

Ressources internes	62
Appel à des ressources externes	5
Je ne sais pas	14



32. Comment votre structure évalue-t-elle le déploiement et la plus-value de la participation ?

A travers une mesure d'impact social	19
A travers une mesure des progrès réalisés	15
A travers un questionnaire de satisfaction à destination des personnes concernées	26
Les personnes concernées sont impliquées dans l'évaluation de la participation	16
Pas d'évaluation de la participation à ce jour, ou en réflexion	29
Je ne sais pas	8
Autre	5



33. Selon vous, quels bénéfices la participation apporte-t-elle à votre action ?

Morceaux choisis

« Soutien au pouvoir d'agir. Apporter une juste réponse au besoin. »

« Une adhésion dans l'accompagnement social proposé avec l'installation d'un rapport de confiance pouvant permettre de réaliser des démarches d'étape en étape »

« Les résultats, actions menées fonctionneront mieux puisqu'on aura inclus le public dans leur construction »

« Une meilleure connaissance des besoins des habitants du territoire concerné ; une valorisation des compétences des personnes concernées et une plus grande diversité des idées émergentes d'activités économiques pour le territoire ; la création de liens avec les personnes concernées par le projet »

« Renforcer la vision communautaire du projet, valoriser la parole de ceux qui n'ont pas l'habitude d'être écoutés »

« Les personnes deviennent actrices et non plus consommatrices »

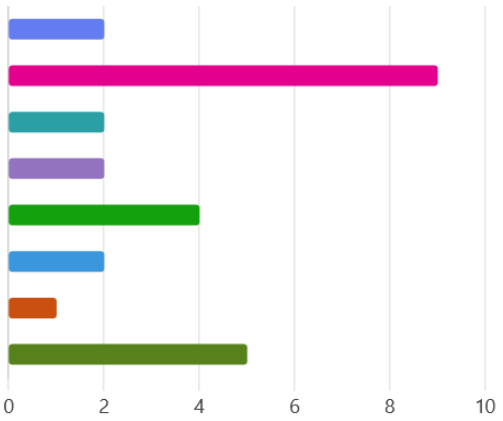
Annexe V-Restitution du sondage Répondants 2023

Répondants : 27

I. Votre structure

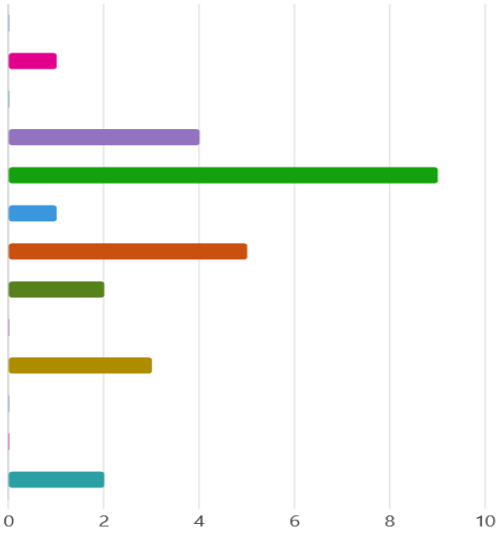
1. Votre fonction

Président.e	2
Directeur.trice général.e	9
Vice-président.e	2
Directeur.trice adjoint.e	2
Chargé.e de mission	4
Intervenant.e social.e	2
Bénévole	1
Autre	5

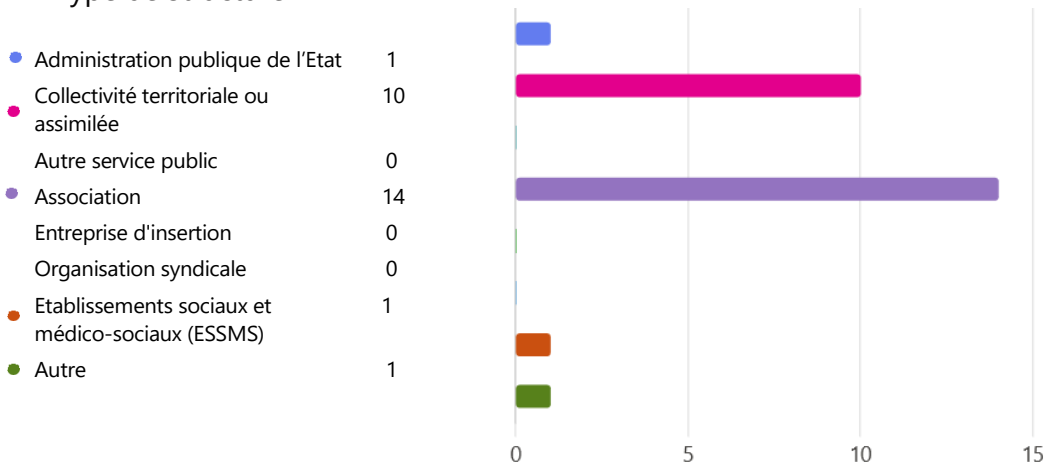


2. Département

Ariège	0
Aude	1
Aveyron	0
Gard	4
Haute-Garonne	9
Gers	1
Hérault	5
Lot	2
Lozère	0
Hautes-Pyrénées	3
Pyrénées-Orientales	0
Tarn	0
Tarn-et-Garonne	2

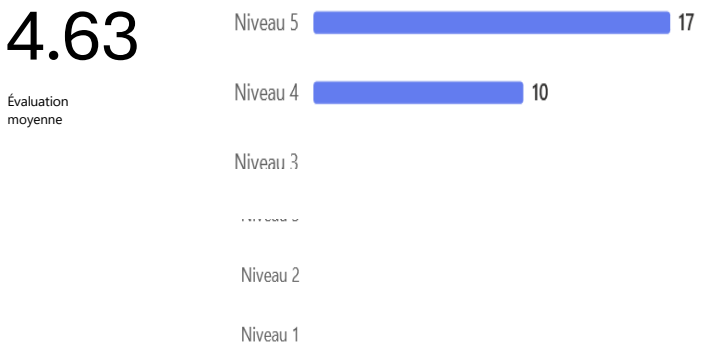


3. Type de structure



II. Quelle importance a la participation au sein de votre structure ?

4. Indiquez l'importance que vous accordez à la participation (5 étant le maximum)



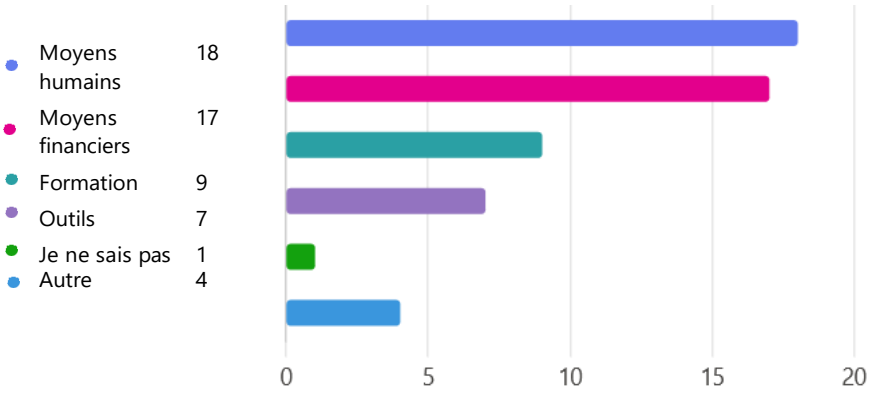
5. Est-ce que cette importance a évolué depuis 2023 et le précédent questionnaire régional (en plus ou en moins) ?

Les répondants indiquent à part égale que la participation dans leur structure est restée stable ou a évolué en 2024. Les évolutions positives peuvent être liées à l'évolution de politiques publiques, la participation de personnes concernées à des instances officielles (CSE, CA), l'évolution de projets associatifs, à des projets spécifiques.

6. Souhaitez-vous renforcer la participation au sein de votre structure ?

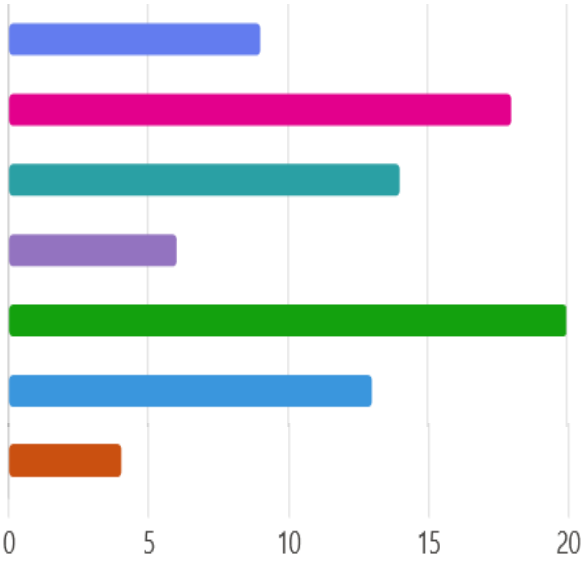
La plupart des répondants souhaitent amplifier la démarche ou la maintenir à l'existant. Les freins qu'ils peuvent voir à cela peuvent être liés aux moyens nécessaires, la mobilisation des personnes concernées sur le long terme.

7. De quoi auriez-vous besoin pour la développer ?

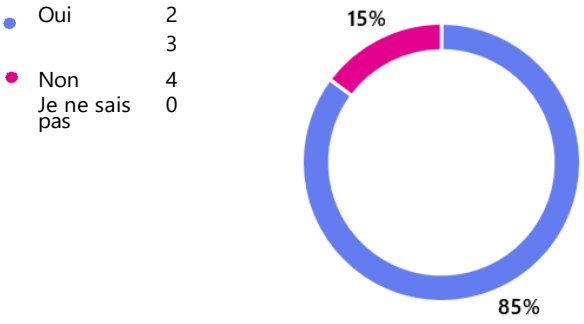


8. Si oui, qu'est-ce qui vous conduit à renforcer la participation au sein de votre structure ?

Réflexion sur un nouveau mode de travail collectif	9
Bénéficier de l'expérience et/ou du savoir des personnes concernées	18
Prise en compte de l'expertise des personnes concernées, notamment dans un processus de décision	14
Besoin de toucher un plus grand nombre de personnes	6
Nécessité de proposer des services au plus près des besoins des personnes qui les utilisent	20
Susciter l'adhésion des personnes concernées à un dispositif	13
Autre	4

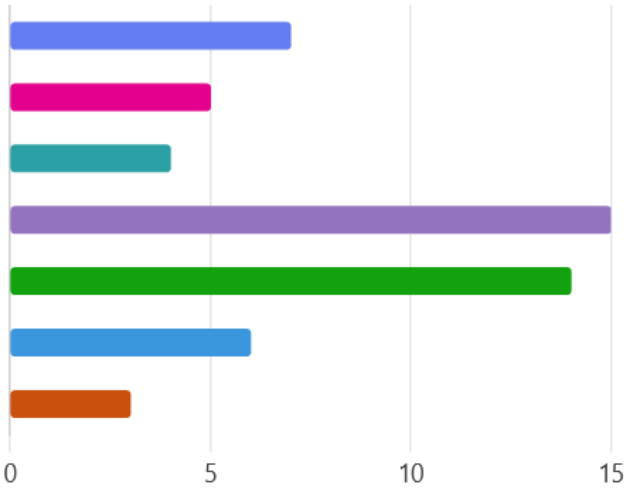


9. L'engagement de la structure en matière de participation est-il formalisé ?



10. Si oui, par quels moyens se construit cette formalisation ?

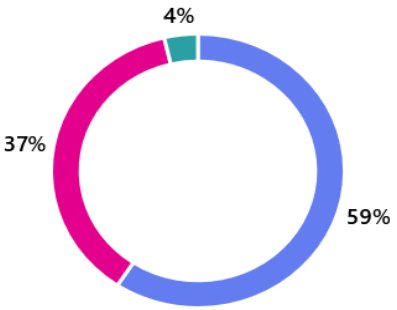
Adoption d'une délibération	7
Inscription dans les statuts	5
Adoption d'une charte/d'un code déontologique et/ou autre engagement	4
Elaboration d'une feuille de route/plan d'action	15
Participation de personnes concernées à des lieux de concertation (Ex GT), d'arbitrage (Ex Copil), ...	14
Participation de personnes concernées aux instances dirigeantes	6
Autre	3



III. Niveaux, moyens et acteurs.trices impliqué.e.s dans la participation au sein de votre structure

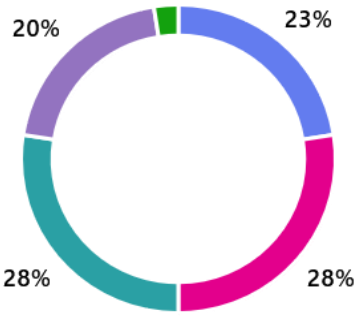
11. Avez-vous consolidé un plan d'action dédié à la mise en place de la participation ?

Oui	16
Non	10
Je ne sais pas	1



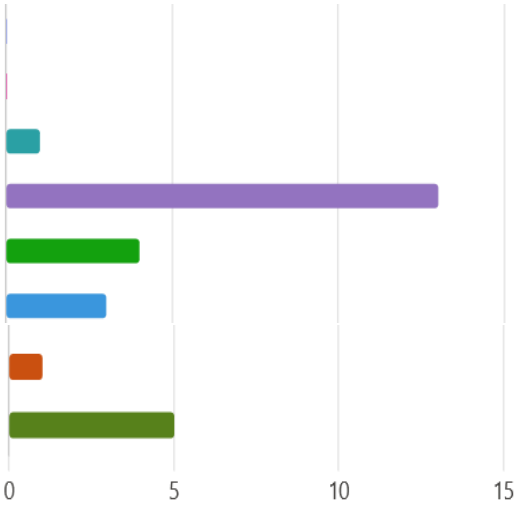
12. Si oui, que comporte votre plan d'actions ?

Des définitions d'objectifs stratégiques et des principes d'intervention	9
L'établissement d'un plan de travail (définition des objectifs opérationnels, de l'équipe, des modalités)	11
Des actions de sensibilisation/formation des salarié.e.s/bénévoles à la participation	11
Des actions de sensibilisation/formation des instances dirigeantes	8
Autre	1



13. Quel est le niveau de la participation actuel dans votre structure

Je ne sais pas	0
A ce jour, aucune prise en compte dans la structure	0
Information / Communication vers les personnes en situation de pauvreté	1
Consultation des personnes concernées	13
Concertation autour d'un projet	4
Co-construction d'un projet	3
Co-décision dans un projet	1
Collaboration "permanente" et la prise de responsabilité (ex implication dans les instances dirigeantes)	5



14. Au vu de vos réponses à la question précédente, expliquez un processus de participation s'étant déroulé dans votre structure (vous pouvez nous adresser une fiche plus détaillée par mail si vous en possédez)

Morceaux choisis

« Mise en place du conseil des jeunes par un jeune en mission de service civique et d'une CIP avec une fréquence d'une fois tous les 15 jours. Celui-ci est constitué de jeunes filles et garçons volontaires et impliqués dans la démarche de labélisation et d'amélioration continue de la structure. Les jeunes participent et sont forces de propositions autour de projets et/ou actions en direction des jeunes accompagnés. »

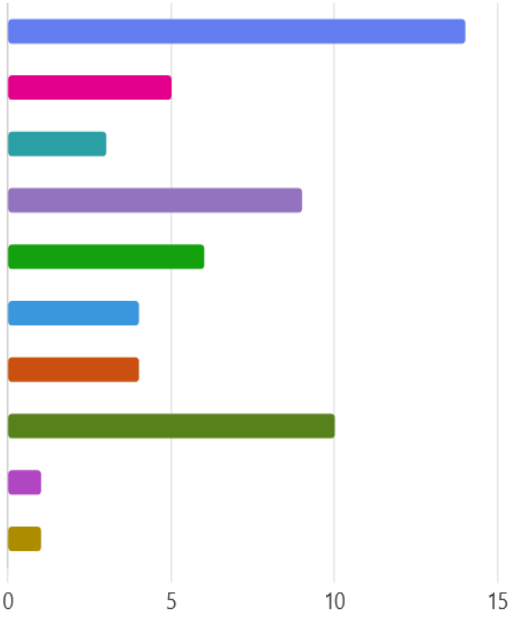
« Après leur participation aux ateliers (mise en place de l'épicerie) certains sont maintenant au CA, avec certains on a signé des contrats de travail. (quand on a pu les financer) avec certains on a fait des services civiques. »

« Dans le cadre de la construction d'un réseau social de l'insertion, des ateliers ont été menés avec des personnes accompagnées pour définir avec eux : les objectifs du réseau, le contenu, la charte de l'utilisation... »

« Réunion toutes les 6 semaines du CSE des personnes accompagnées - information et consultation sur les différents projets de l'association, traitement des revendications individuelles et collectives, rédaction d'un PV, intégration des représentations de cette instance au sein des différents groupes de travail existants »

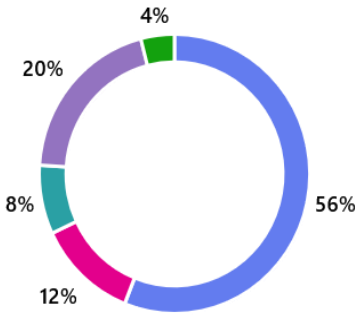
15. Au sein de votre structure quels acteurs sont impliqués pour porter la démarche de participation ?

Le.la président.e / directeur.trice général.le / directeur.trice	14
Chacune des directions	5
Une direction spécifique	3
Une équipe dédiée	9
Un.e chargé.e de mission	6
Un prestataire externe	4
Un groupe constitué de personnes concernées par la pauvreté sans rattachement à un.e professionnel.le dédié.e	4
Des bénévoles	10
Personne en particulier	1
Autre	1



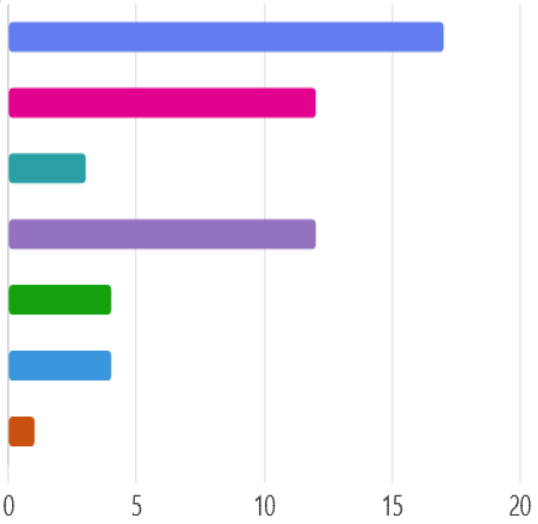
16. A quelle fréquence se fait cette participation au sein de votre structure ?

Régulièrement	14
Irrégulièrement, en fonction des sujets	3
Plus d'une fois par mois	2
Plusieurs fois par an	5
Une fois par an	1



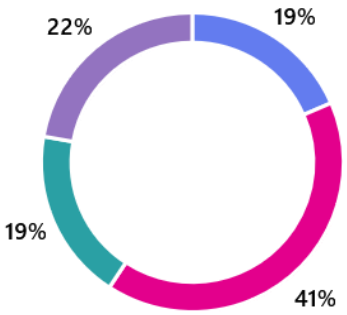
17. Comment le public sollicité à la participation est-il sélectionné ?

Public que vous accompagnez	17
Personnes concernées du territoire sur lequel votre structure intervient	12
Personnes concernées d'un territoire spécifique (ex ruralité)	3
Personnes concernées par la thématique travaillée	12
Personnes concernées avec une expérience de la participation	4
Personnes concernées sans pratique de la participation	4
Autre	1



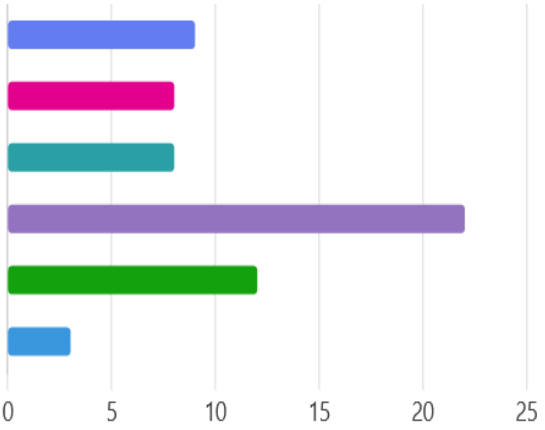
18. Comment le processus de participation est mis en œuvre ?

Groupe pérenne pour tous les projets participatifs, porté en interne	5
Groupe différent constitué pour chaque exercice / projet de participation porté en interne	11
Appel à des collectifs structurés, externes à la structure (Ex ATD-Quart-Monde, CRPA Occitanie, ...)	5
Autre	6



19. Quels sont les outils de participation mis en place par votre structure ?

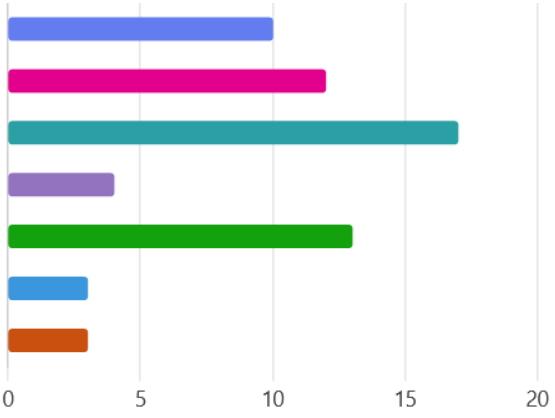
Numérique (plateforme de participation, sondage...)	9
Outils interactifs (numérique ou présentiel)	8
Mode d'échange massif (Ex réunion publique en présentiel, ...)	8
Echange en petits groupes/ateliers	22
Echange en groupe de pairs	12
Autre	3



IV. Formations à la participation des acteurs.trices

20. Quel accompagnement à la participation les personnes concernées reçoivent-t-elles ?

Formation	10
Accompagnement par des pairs	12
Accompagnement par un.e professionnel.le/ bénévole	17
Mise en situation	4
Préparation sur la thématique travaillée (documentation, explication, ...)	13
Aucun accompagnement spécifique	3
Autre	3



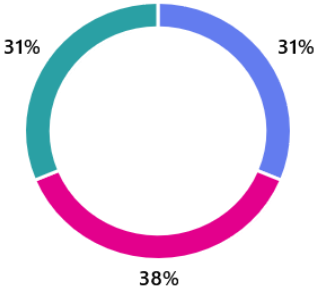
21. La ou les personnes en charge de la participation ont-elles reçu une formation ?

Oui	15
Non	12



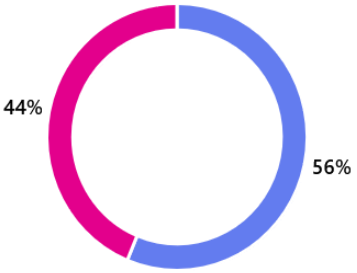
22. Si oui, combien de personnes ont été formées ?

Une seule	5
Deux à cinq personnes	6
Plus de cinq personnes	5



23. Si oui, dans quel cadre la formation a-t-elle été réalisée ?

Interne	9
Externe	7



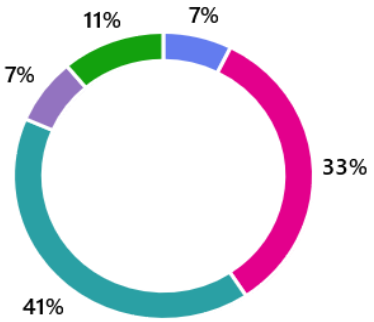
24. Si externe, par quel prestataire ?

- AFPA et Préfecture Haute Garonne
- SCOP Grande Bobine
- UDAF
- « Agence Nouvelle des Solidarité Actives » ANSA
- FIGO
- FAS
- CRPA

V. Selon vous, lors d'un processus de participation, quels acteurs devraient être consultés au préalable ?

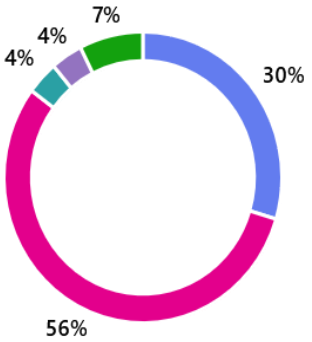
25. Seulement les personnes concernées directement affectées par le projet

Totalement en accord	2
En accord	9
En désaccord	11
Totalement en désaccord	2
Je ne sais pas	3



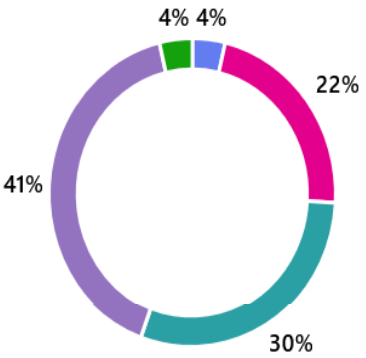
26. Toutes les personnes concernées, qu'elles soient directement affectées ou non

Totalement en accord	8
En accord	15
En désaccord	1
Totalement en désaccord	1
Je ne sais pas	2



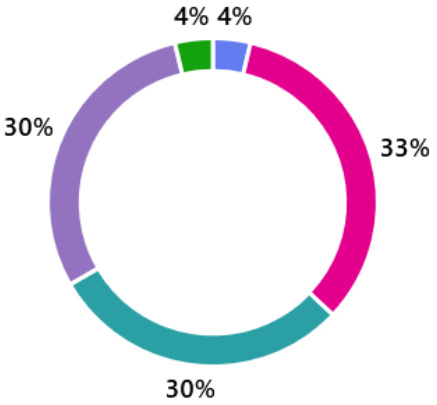
27. Seulement les représentants d'associations, au nom de leurs membres

Totalement en accord	1
En accord	6
En désaccord	8
Totalement en désaccord	11
Je ne sais pas	1



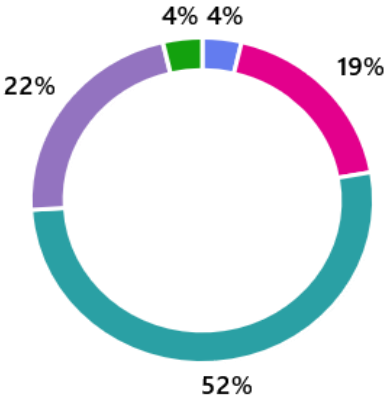
28. Seulement les personnes concernées qui ont des connaissances sur le projet

Totalement en accord	1
En accord	9
En désaccord	8
Totalement en désaccord	8
Je ne sais pas	1



29. Seulement les personnes concernées qui ont une expertise d'usage sur le projet à l'étude

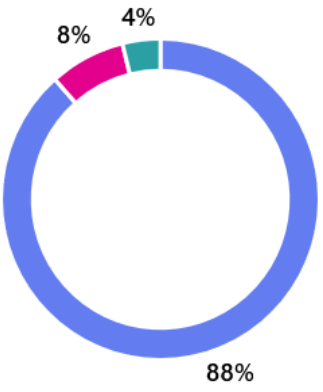
Totalement en accord	1
En accord	5
En désaccord	14
Totalement en désaccord	6
Je ne sais pas	1



VI. Évaluation et bénéfices à la participation

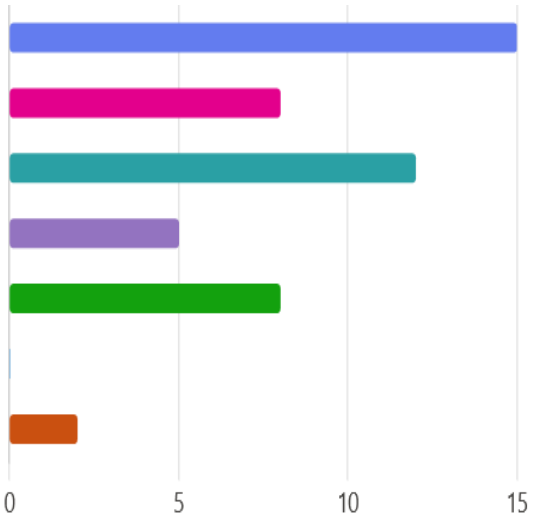
30. Quelles ressources utilisez-vous pour évaluer la participation ?

Ressources internes	23
Appel à des ressources externes	2
Je ne sais pas	1



31. Comment votre structure évalue-t-elle le déploiement et la plus-value de la participation ?

A travers une mesure d'impact social	15
A travers une mesure des progrès réalisés	8
A travers un questionnaire de satisfaction à destination des personnes concernées	12
Les personnes concernées sont impliquées dans l'évaluation de la participation	5
Pas d'évaluation de la participation à ce jour, ou en réflexion	8
Je ne sais pas	0
Autre	2



32. Selon vous, quels bénéfices la participation apporte-t-elle à votre action ?

Morceaux choisis

« Des actions plus "finies", plus d'actions, moins de frais (salariés) pour l'association donc plus de projets possibles (épicerie solidaire) sans cette participation nous ne pourrions pas financièrement fonctionner qu'avec des salariés (pas assez de budget pour employer plus de personnel) »

« Nous postulons que l'accompagnement entre pairs favorise l'adhésion au projet et est bénéfique pour tous les bénéficiaires puisqu'il est alors possible de s'identifier au parcours ou processus déjà vécus. »

« Répondre au plus près des besoins, avec plus de pertinence. Levier de management pour les équipes sociales. »

« Une meilleure approche des personnes isolées mais quand même en demande, qui hésitent moins à se manifester auprès du CCAS »

« La participation permet de légitimer et de crédibiliser l'action publique et les projets mis en œuvre. Elle favorise l'émancipation des personnes et permet d'instaurer une relation plus confiante entre les parties concernées. »

« Une implication forte des personnes au sein de l'association, une co-construction, la reconnaissance de l'expertise des personnes accompagnées, une confrontation des points de vue et parfois le constat d'un décalage de perception entre analyse des personnes accompagnées et celles des professionnelles ... »

33. Depuis votre réponse au dernier sondage régional, la manière d'appréhender et de mettre en œuvre la participation dans votre organisation a-t-elle évolué ? Précisez en quoi (finalités, modalités, outils, projets cible, publics cibles, territoires cibles, …)

Morceaux choisis

« Adhésion forte du public, des collaborateurs, de l'encadrement et des élus. Cet espace de participation renforce le sens des actions menées et permet à chacun de trouver sa place autour de valeurs communes en faveur de l'insertion socio professionnelles des publics. […] »

« Le mode de fonctionnement (consignes) a été plus formalisé. »

« Étude en cours sur la mesure de l'impact social sur l'intégralité de la structure et pas seulement sur un secteur »

« Extension à différents champs, outils participatifs, différentes modalités (accompagnement, formations, commissions, groupes de travail, journées régionales, …) »

« Nous avons développé des outils de communication pour une meilleur connaissance et compréhension de ce qui est proposé. »

« Un poste à mi-temps pour mettre en œuvre la participation va être déployé à partir de 2025. Il permettra de mettre en route les formations en lien avec le pouvoir d'agir des personnes et en direction aussi bien des professionnels de la collectivité et des partenaires, via les réseaux mis en route dans le PASIP, mais aussi en direction des personnes concernées. »